

## Département de l'Aisne

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Commune de Monthenault



## NOTICES SANITAIRES

<p>Mairie de Monthenault 13 rue de Chaumont 02860 Monthenault ☎03.23.24.81.06 Fax 03.23.24.81.06</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet du Conseil Municipal en date du 28 Novembre 2011</p> <p>Le Maire</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du 12 Décembre 2012 :</p> <p>Le Maire</p>
<p>Antea Group Pôle d'activité du griffon 80 rue Pierre Gilles de Gennes 02000 Barenton-Bugny</p> 	<p>Vu pour être annexé à l'arrêté du 29 Mars 2012</p> <p>Soumettant à enquête publique de projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme</p> <p>Le Maire</p>	<h1>5.2</h1>

# Sommaire

<b>1. NOTICE ELIMINATION DES DECHETS.....</b>	<b>3</b>
1.1 SITUATION ADMINISTRATIVE .....	3
1.2 RAMASSAGE .....	3
1.3 TRAITEMENT .....	3
<b>2. NOTICE ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>3</b>
2.1 SITUATION ADMINISTRATIVE .....	3
2.2 ETAT ACTUEL .....	4
2.3 PROJETS COMMUNAUX .....	4
<b>3. NOTICE EAU POTABLE .....</b>	<b>4</b>
3.1 SITUATION ADMINISTRATIVE .....	4
3.2 ETAT ACTUEL .....	4
3.3 PROJETS COMMUNAUX .....	5
3.4 DEFENSE CONTRE L'INCENDIE .....	5

# 1. Notice élimination des déchets

## 1.1 Situation administrative

Dès 1999 le service de collecte et de traitement des déchets ménagers est assuré par Le SIRTOM du Laonnois. Depuis 2003, la Communauté de Communes a validé par délibération le transfert de la compétence traitement au syndicat départemental nouvellement créé - Valor'Aisne.

## 1.2 Ramassage

Le SIRTOM effectue une collecte sélective des déchets, avec un ramassage en porte à porte. Avec l'intégration de Moulin Roux dans le parcours de la collecte depuis septembre 2004 et en ville haute de Laon (cité médiévale) depuis 2009.

Ce choix technique, ainsi que le maillage de déchetteries et de points d'apports volontaires, permet d'avoir un niveau de recyclage et de valorisation matière proche de 50 %.

C'est aussi aujourd'hui un avantage financier, puisque le syndicat Valor'Aisne ne facture sa prestation au SIRTOM que sur les volumes de déchets effectivement mis en décharge.

Le SIRTOM en 2009 a demandé une contribution de 3 597 372€ correspondant à 81€ par habitant.

## 1.3 Traitement

Tous les déchets sont centralisés sur le site de Laon faubourg de Leuilly. ce site traite les déchets de 78 557 habitants répartis sur 132 communes. En 2008, plus de 3 200 tonnes de déchets ménagers provenant de la collecte sélective ont été triées.

Depuis 2003 Le SIRTOM a mis à disposition ce complexe multifilière à Valor'Aisne qui comprend :

- 1 centre de tri
- 1 station de compostage
- 1 quai de transfert

La Station de compostage accueille les bio-déchets ainsi que les déchets verts c'est-à-dire les végétaux. Ces déchets proviennent de la collecte sélective et de professionnels tels que les paysagistes. En 2008, 6 800 tonnes de déchets ont été compostées à Laon.

Le quai de transfert les déchets non recyclables vers un centre de stockage. Ce site transfère environ 14 500 tonnes de déchets par an.

# 2. Notice assainissement

## 2.1 Situation administrative

La Communauté de Communes du Laonnois (CCL) assure la mission de contrôle du Service Public d'Assainissement Non Collectif. L'assainissement non collectif désigne tout assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, le traitement et le rejet des eaux

usées domestiques sur une parcelle privée non raccordée à un réseau collectif public d'assainissement.

## 2.2 Etat actuel

La collecte des eaux usées est assurée par une gestion à la parcelle

1. La collecte de toutes les eaux usées de votre habitation (WC, cuisine, salle de bain, machine à laver) vers votre installation ANC.
2. Le prétraitement consiste à éliminer les particules solides et les graisses des eaux usées. Il se compose d'une fosse toutes eaux avec sa ventilation.
3. Le traitement et l'évacuation : en sortie de fosse, l'eau est encore fortement polluée. Cette pollution est éliminée par l'infiltration des eaux dans le sol ou dans un massif de sable grâce à l'action des micro-organismes. Les eaux ainsi traitées se dispersent par écoulement dans le sous-sol. Le dispositif de traitement doit donc être adapté à la nature du sol.

## 2.3 Projets communaux

Toutes nouvelles constructions doit disposer d'un assainissement individuel conformément au réglementa du SPANC.

# 3. Notice eau potable

## 3.1 Situation administrative

La production, le traitement et la distribution en eau potable est assuré par la SAUR.

## 3.2 Etat actuel

La commune de Monthenault est alimentée par un forage situé à Athies sous Laon et doté des périmètres de protection en date du 01/10/1992 depuis le 13 décembre 2007. L'eau avant distribution est traitée par désinfection. Les installations concourant à la distribution sont la propriété de la commune d'Athies et du Syndicat du Chemin des Dames et la SAUR en assure l'exploitation.

L'eau fait l'objet d'un contrôle sanitaire périodique portant sur la qualité chimique et microbiologique, réalisé par le service Santé-Environnement de la DDASS en application du Code de la Santé Publique. Par ailleurs, la SAUR assure une auto surveillance de la qualité de l'eau produite et distribuée.

Des échantillons d'eau sont prélevés à la ressource, après traitement et en distribution puis confiés pour analyse au laboratoire départemental agréé par le Ministère chargé de la Santé.

La ferme de Chaumont à fait l'objet de travaux d'installation de l'aimentation en eau potable en 2007. Le branchement a été financé par le Syndicat du Chemin des Dames, le Conseil Général, la commune et la ferme de Chaumont.

En 2008, 9 prélèvements ont été réalisés par la DDASS en complément des analyses effectuées à Athies sous Laon. Les résultats d'analyse accompagnés d'une conclusion sanitaire ont été transmis au syndicat du Chemin des Dames, aux communes concernées et à l'exploitant.

### 3.3 Projets communaux

Le projet communal prévoyant une augmentation de la population relativement importante, les équipements en place apparaissent suffisants pour répondre aux évolutions futures de la commune.

En effet, la consommation actuelle (données transmises par la SAUR) annuelle est de 5601 m<sup>3</sup> environ ce qui représente environ 50 m<sup>3</sup> par habitant et par an.

Pour une population portée à 212 habitants la consommation annuelle est estimée à 10 600 m<sup>3</sup>. Soit une augmentation de consommation d'eau potable estimée à 5 000 m<sup>3</sup> supplémentaires par an.

Ce captage est inscrit comme captage prioritaire du grenelle de l'environnement.

Le pompage moyen actuel sur cette station est de 1800 m<sup>3</sup> par jour.

**L'objectif de population de 212 habitants à horizon 10 à 15 ans n'aura pas d'incidence significative sur les capacités d'alimentation en eau potable.**

### 3.4 Défense contre l'incendie

L'ensemble des constructions prévues dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sont couverts par la mise en place de la réserve à incendie situé au centre du village. Seule la ferme de Chaumont ne bénéficie pas de protection dans le cadre de la défense contre l'incendie.

**L'objectif de population de 212 habitants à horizon 10 à 15 ans et la construction des 27 logements prévus n'aura pas d'incidence significative sur la défense contre l'incendie.**